

NOUVEAU

FICHE ACTION 14

Mettre en place un lieu d'accueil et d'écoute

Le projet consiste à installer dans le collège ou le lycée un lieu d'accueil et d'écoute. Ce lieu d'espace et d'écoute, de soutien et de médiation offre à l'élève un espace de partage et d'expression. Il est un moment de décharge émotionnelle, une mise à distance du jeune par rapport à ses difficultés personnelles et scolaires.

Les objectifs :

- Permettre au jeune de s'exprimer sur ses difficultés scolaires ou personnelles ;
- Aider les élèves à mieux comprendre leurs difficultés et leurs blocages ;
- Restaurer les liens de confiance avec les adultes ;
- Favoriser l'accrochage scolaire en aidant le jeune à persévérer à l'école en redonnant du sens à l'école

Déroulement :

Ce lieu d'écoute peut se mettre en place à intervalles réguliers sur des temps scolaires. (ex : 2 heures tous les 15 jours). L'élève doit être demandeur d'une rencontre avec un intervenant de l'AROEVEN, spécialisé en psychologie. Une communication sur l'existence de ce lieu d'accueil et d'écoute doit être réalisée par les différentes équipes de l'établissement. Les demandes de rendez-vous sont prises en charge par un adulte référent.

AROEVEN de Rouen - Rectorat
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex
Tél / Fax : 02 35 98 01 80
Email : aroeven@ac-rouen.fr
[Http://aroeven.spip.ac-rouen.fr](http://aroeven.spip.ac-rouen.fr)

